



Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la Chambre des métiers et la Chambre des salariés se proposent d'engager, pour entrée immédiate ou à convenir

UN CONSEILLER À L'APPRENTISSAGE (M/F) À TEMPS PLEIN ET À DURÉE INDÉTERMINÉE

sous statut de droit privé.

Ce poste à responsabilité couvre les métiers du secteur de l'Artisanat.

VOTRE MISSION

- Conseiller les apprentis et les entreprises sur tous les aspects qui sont en rapport avec la formation professionnelle (législation, organisation, programmes, carnet d'apprentissage...).
- Accompagner les apprentis et les entreprises dans le processus de formation et assurer le suivi de l'exécution du programme de formation.
- Agir en tant qu'intermédiaire/médiateur entre les parties signataires du contrat d'apprentissage (apprenti et entreprise).
- Rapporter au comité de tutelle l'évolution des métiers constatée lors des visites en entreprises et ainsi contribuer à l'adaptation continue de la formation professionnelle à l'évolution des métiers et professions.
- Participer aux manifestations visant à promouvoir, d'une façon générale, le développement de la filière de l'apprentissage.

VOTRE PROFIL

- Brevet de maîtrise ou d'un diplôme de fin d'études secondaires classiques ou secondaires générales ou équivalent.
- Expérience professionnelle confirmée de plusieurs années. Une formation ou une expérience professionnelle supplémentaire dans le domaine socio-éducatif ou pédagogique constitue un avantage.
- Excellentes facultés d'expression écrite et orale des langues française et allemande. La maîtrise de la langue luxembourgeoise étant considérée comme un atout certain.
- Facultés d'intégration et de médiation.
- Facilités de contact et de communication.
- Aptitudes à travailler en équipe.
- Bonne maîtrise des outils informatiques courants.

Les personnes intéressées à ce poste seront soumises à un test d'aptitude écrit. Elles sont priées de faire parvenir leur dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae, une photo récente ainsi que les copies de leurs diplômes jusqu'au 5 octobre 2018 au plus tard à la :

**Chambre des salariés
à l'attention de la Direction
18, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
direction@csl.lu**